



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### permis de conduire

Question écrite n° 10299

#### Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les délais impartis aux élèves ayant échoué une première fois à l'épreuve pratique du permis de conduire. En effet, les professionnels des auto-écoles ainsi que les jeunes candidats dénoncent l'importance de cette attente, comprise aujourd'hui entre six et huit mois en Ile-de-France. Aussi, le remerciant de bien vouloir lui transmettre un point de situation concernant le département de l'Essonne, il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il entend prendre pour y mettre un terme, soucieux d'assurer une formation cohérente aux élèves et de lutter contre la tentation de conduire sans permis.

#### Texte de la réponse

Depuis l'année 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 55 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises par note du 11 juin 2007 adressée aux services chargés du permis de conduire dans les départements. Pour l'essentiel, ces mesures ont pour objectif d'augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en terme d'examen, tout spécialement pendant ce second semestre 2007. Des instructions ont été adressées aux services déconcentrés en charge du permis de conduire pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle des places augmente ainsi de 6 %. De plus, il sera possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus délicates. D'importants efforts viennent ainsi d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Plus que jamais, il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Pour cela, il est essentiel qu'elles dispensent une formation complète et présentent des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour des épreuves. Il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir, avec les exploitants des écoles de conduite, une concertation permanente pour une meilleure gestion de leurs difficultés.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Lasbordes](#)

**Circonscription :** Essonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10299

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 7008

**Réponse publiée le** : 5 février 2008, page 1049